

Formation d'une coalition contre la mise en œuvre d'un programme public de dépistage prénatal de la trisomie 21

Québec, le 16 avril 2009 - L'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) et l'Association pour l'intégration sociale (Région de Québec) (AISQ) initient la formation d'une coalition visant à contrer le projet du Ministère de la santé et des services sociaux d'offrir systématiquement, à toutes les femmes enceintes du Québec, un test de dépistage prénatal de la trisomie 21. En janvier dernier, le Commissaire à la santé et au bien-être publiait son rapport de consultation sur les enjeux éthiques, appuyant la mise en œuvre d'un programme public de dépistage prénatal de la trisomie 21.

Pour nos deux organismes, le potentiel discriminatoire ainsi que l'eugénisme entraîné par la sélection des enfants à naître constituent un dilemme éthique amenant nécessairement à faire un choix entre les motivations individuelles ou collectives. Accepter un tel programme public de dépistage prénatal signifie le cautionnement d'une discrimination supportée idéologiquement et financièrement par l'État à l'égard des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Comment ne pas parler d'eugénisme alors que la France, qui applique le même type de programme depuis 1996, affiche un taux d'interruption médicale de grossesse de 95% lors d'un dépistage positif de la trisomie 21. En outre, comme l'écrivait le Dr Yves Bolduc, maintenant ministre de la Santé et des Services Sociaux, dans l'article «Réflexion éthique sur les orientations du gouvernement québécois - Faut-il étendre le dépistage génétique à tout le Québec?» du journal *Le Devoir* (2004) : « ...un dépistage de masse lancé par le gouvernement, accompagné d'un service de conseil génétique, ciblant formellement cinq maladies spécifiques, constitue déjà en soi un message clair qui peut aussi entraîner des effets pervers. Pensons, entre autres, aux pressions de leur milieu social et familial pouvant s'exercer sur les personnes refusant de se soumettre aux tests et aux effets sur leur perception d'elles-mêmes des personnes et familles touchées par ces maladies.»

Peu importe les mesures qui seront prises pour bien informer les parents, pour faire connaître la déficience intellectuelle ou pour permettre un choix éclairé, un tel programme public de dépistage prénatal restera intrinsèquement discriminatoire puisqu'il porte atteinte, selon nous, à la dignité humaine des personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Comment se sentira une personne trisomique lorsqu'elle prendra conscience que son gouvernement organise et consent à l'élimination des personnes comme elle! Et qu'en sera-t-il des autres différences qui pourront éventuellement être diagnostiquées? Il est grandement temps que s'arrête l'intolérance à la diversité.

Notez que l'AQIS ainsi que l'AISQ ne renient pas le droit des femmes à l'avortement. Celui-ci permet l'interruption d'une grossesse non désirée sans connaître les caractéristiques génétiques ou physiques du fœtus alors que le dépistage prénatal permet l'interruption d'une grossesse selon des caractéristiques génétiques. C'est donc à la sélection humaine et à l'eugénisme sous-jacent que nous nous opposons.

L'AQIS et l'AISQ, organismes communautaires pour la défense des droits des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, réaffirment leur opposition. Déjà, plusieurs organismes et citoyens ont manifesté leur appui à la coalition qui verra officiellement le jour le mois prochain. Nous invitons donc toute personne ou organisme intéressé à communiquer avec nous.

-30-

Source :

Diane Milliard, directrice générale ou Susie Navert, conseillère à la promotion et à la défense des droits
AQIS 514 725-7245

Marie B.-Lemieux, directrice par intérim ou Sandra Villeneuve, intervenante communautaire
AISQ 418 622-4290